

25 avr 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 25 avril 2003

Informatique nécessaire au corps de police locale

Sur proposition de M. Antoine Duquesne, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a donné son accord pour conclure un marché concernant la conception d'une solution informatique nécessaire au corps de police locale (*).

Sur proposition de M. Antoine Duquesne, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a donné son accord pour conclure un marché concernant la conception d'une solution informatique nécessaire au corps de police locale (*).

Une procédure d'appel d'offres général sera engagée. Elle concerne plus précisément la réalisation d'un marché ouvert pluriannuel permettant la conception, le développement, la maintenance, l'exploitation et l'implémentation d'une solution informatique intégrée et évolutive couvrant l'ensemble des fonctionnalités nécessaires à un corps de police locale pour assurer les missions qui lui sont imposées par la loi. Le coût total de ce marché est estimé à 40.390.026 euros. Son attribution sera soumise au Conseil des Ministres après constitution du nouveau gouvernement. (*) conformément à la décision du Conseil des Ministres du 20 décembre 2002, voir communiqué n°56.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe